



Dépot de plainte contre moi

Par **C H**, le **29/02/2008** à **11:00**

Bonjour,

Je viens d'avoir l'information qu'une plainte avait été déposée contre moi. Cette information émane d'un organisme publique qui n'est ni la Gendarmerie, ni la Police et ne précise pas la date du dépôt de plainte.

J'ai donc pris contact auprès du commissariat rattaché à mon domicile. Réponse : ils ne peuvent pas me donner d'informations et il m'a été signifié que je devais attendre. En tant que mis en cause pouvez-vous svp me dire a quelle type d'info j'ai accès et à partir de quel moiment ?

Il me semblerait normal qu'à partir du moment où une plainte est déposée contre moi, je puisse avoir accès aux éléments essentielles de cette plainte

Par vance merci pour la réponse.

Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008** à **19:34**

Bonjour

Si une plainte est déposée contre vous reste à savoir si elle sera instruite par le procureur.

En effet Si aucun faits ne peut vous être reproché le procureur classera cette plainte sans suite. Sinon vous serez convoqué au commissariat (voir si les faits avérés arrêté) pour répondre aux accusations portées contre vous.

Il me parait toutefois étrange que l'on vous écrive pour vous avertir d'un dépôt de plainte sans vous donner le motif de cette plainte.

Je vous conseillerai de ne pas y porter attention et de continuer votre vie sans vous soucier de qq chose qui n'arrivera (sûrement) jamais.

Restant à votre disposition